

## EPLUS2020

**Call: EACEA-03-2020**

(Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027)

**Topic: ECHE-LP-2020**

**Type of action: EPLUS2020-ACR**

**Proposal number: SEP-210670922**

**Proposal acronym: IRFSS PDLL**

Deadline Id: EACEA-03-2020-1

Table of contents

<i>Section</i>	<i>Title</i>	<i>Action</i>
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Information related to eligibility criteria	

### *How to fill in the forms*

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

## 1 - General information

Topic **ECEH-LP-2020**

Type of Action **EPLUS2020-ACR**

Call Identifier **EACEA-03-2020**

Deadline Id **EACEA-03-2020-1**

Acronym **IRFSS PDLL**

Proposal title **REGIONAL INSTITUTE OF SOCIAL AND NURSING EDUCATION (RISNE) PAYS DE LA LOIRE**

*Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &*

Duration in months **86**

Fixed keyword 1

Free keywords **MOBILITIES - INTERNATIONALLY**

Application language **French**

### Abstract\*

*Institut Régional des formations sanitaires et sociales de la Croix Rouge Française de la Région des Pays de La Loire - établissement d'enseignement supérieur.  
L'institut Régional est réparti sur 4 départements différents, et composés de plusieurs instituts de formation en soins infirmiers, d'instituts d'aides soignants et un institut de formation d'auxiliaires de puériculture.  
Lors de la dernière charte en 2014, des mobilités sortantes et entrantes ont été effectuées, et des partenariats ont été créés.  
les objectifs sont de développer les mobilités sortantes et entrantes pour les différents publics accueillis au sein des ces établissements.  
De pouvoir améliorer la communication et l'organisation au sein de la Région et à visée internationale, appuyée du réseau Croix Rouge Nationale. Permettre aux salariés et aux formateurs de se mobiliser dans des partenariats stratégiques et de mettre en place des mobilités de crédits, afin de permettre les échanges de pratiques pour les différents apprenants.*

Remaining characters

987

# Proposal Submission Forms

Proposal ID SEP-210670922

Acronym IRFSS PDLL

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)?

Yes  No

Please give the proposal reference or contract number.

XXXXXX-X

## Declarations

1) We/I declare to have the explicit consent of all participants on their participation and on the content of this proposal.	<input checked="" type="checkbox"/>
2) We/I confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted.	<input checked="" type="checkbox"/>
3) We/I declare: - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call - not to be subject to any exclusion grounds under the EU Financial Regulation (Regulation No 2018/1046) - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project	<input checked="" type="checkbox"/>
4) We/acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the <a href="#">Funding &amp; Tenders Portal Terms and Conditions</a> .	<input checked="" type="checkbox"/>
5) We/I acknowledge and authorize the collection, use and processing of personal data for the purpose of the evaluation of the proposal and the subsequent management of the grant/prize (if any). We/I acknowledge and authorize that the data may also be used for the monitoring and evaluation of the EU funding programme, the design of future programmes and communication purposes.	<input checked="" type="checkbox"/>

The coordinator is only responsible for the correctness of the information relating to his/her own organisation. Each applicant remains responsible for the correctness of the information related to him/her and declared above. If the proposal is to be retained for EU funding, the coordinator and each beneficiary will be required to present a formal declaration in this respect.

### Note:

For **multi-beneficiary applications**, the coordinator vouches for its own organization and that all other participants confirmed their participation and compliance with conditions set out in the call. If the proposal is retained for funding, each participant will be required to submit a formal declaration of honour confirming this.

**False statements** or incorrect information may lead to administrative sanctions under the Financial Regulation 2018/1046.

**Personal data** will be collected, used and processed in accordance with Regulation 2018/1725 and the [Funding & Tenders Portal privacy statement](#).

Please be however aware that, to protect EU financial interests, your data may be transferred to other EU institutions and bodies and be registered in the EDES database. Data in the EDES database is also subject to Regulation 2018/1725 and the [EDES privacy statement](#).

## 2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	CROIX ROUGE FRANCAISE-IRFSS CRF PAYS DE LA LOIRE	France	

## 2 - Administrative data of participating organisations

**PIC** 946511839 **Legal name** CROIX ROUGE FRANCAISE-IRFSS CRF PAYS DE LA LOIRE

**ECHE Reference Code** 263944-EPP-1-2014-1-FR-EPPKA3-ECHE **Institution Code** F LE-MANS20

Short name: IRFSS CRF PAYS DE LA LOIRE

### Address

Street 17-21 rue Notre Dame  
 Town Le Mans  
 Postcode 72000  
 Country France  
 Webpage www.irfss-pays-de-loire.croix-rouge.fr

### Specific Legal Statuses

Legal person .....yes  
 Public body .....unknown Industry (private for profit).....unknown  
 Non-profit .....unknown  
 International organisation .....unknown  
 International organisation of European interest .....unknown  
 Secondary or Higher education establishment .....unknown  
 Research organisation .....unknown

### Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is not an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status..... unknown  
 SME self-assessment ..... unknown  
 SME validation sme..... unknown

# Proposal Submission Forms

Proposal ID

SEP-210670922 Acronym

IRFSS PDLL

Short name

IRFSS CRF PAYS DE LA LOIRE

## Department(s) carrying out the proposed work

### No department involved

Department name

*Name of the department/institute carrying out the work.*

not applicable

Same as proposing organisation's address

Street

*Please enter street name and number.*

Town

*Please enter the name of the town.*

Postcode

*Area code.*

Country

*Please select a country*

# Proposal Submission Forms

Proposal ID **SEP-210670922** Acronym **IRFSS PDLL** Short name **IRFSS CRF PAYS DE LA LOIRE**

## Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title

Mrs

Sex

Male

Female

First name **laure**

Last name **POIRIER**

E-Mail **laure.poirier@croix-rouge.fr**

Position in org.

COORDINATRICE PEDAGOGIQUE

Department

CROIX ROUGE FRANCAISE-IRFSS CRF PAYS DE LA LOIRE

Same as organisation name

Same as proposing organisation's address

Street

17-21 rue Notre Dame

Town

Le Mans

Post code

72000

Country

Website

http://irfss-pays-de-loire.croix-rouge.fr

Phone

+XXX XXXXXXXXXX

Phone 2

+XXX XXXXXXXXXX

Fax

+XXX XXXXXXXXXX

## Type of organisation

- Higher education institution (tertiary level)
- School/Institute/Educational centre - General Education (secondary level)

## Information related to eligibility criteria

	Yes	No
Applicant is an HEI established in a Programme Country.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
I confirm that I have received a notification from my Erasmus+ National Agency stating that I am allowed to apply for the light procedure.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.





**ERASMUS+**

## **Modèle de Proposition**

**Formulaire Administratif (Partie A)  
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1  
4 mars 2020





# **ERASMUS+**

## **PROPOSITION (PART B)**

### **Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**

**EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020**


### AVIS IMPORTANT


Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

<b>HISTORIQUE DES CHANGEMENTS</b>		
<b>VERSION</b>	<b>DATE PUBLICATION</b>	<b>CHANGEMENT</b>
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

## **PAGE DE COUVERTURE**

*La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.*

*Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.*

## TABLE OF CONTENTS

<b>PROPOSITION (PART B)</b> .....	<b>2</b>
<b>PAGE de couverture</b> .....	<b>5</b>
<b>ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus</b> .....	<b>10</b>
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus .....	10
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie .....	11
<b>2. Mise en œuvre des principes fondamentaux</b> .....	<b>15</b>
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux .....	15
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité .....	19
2.3. A des fins de visibilité .....	20

## ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

### Déclaration

Je, soussignée Laurence PIRON, déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
  - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
  - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
  - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
  - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

### LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

#### Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de

qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.

- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

#### **Pendant la mobilité**

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

#### **Après la mobilité**

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.



## **LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

## **À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

*Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.*

*Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.*

*Représentant légal de l'institution*

Signature du représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

## 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

### 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

#### **Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:**

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur



#### **Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:**

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques



Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes



Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus



Partenariats pour l'innovation



#### **Erasmus Action clé 3 (KA3):**

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

## 1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

**Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.**

**Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?**

**(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation<sup>1</sup> et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).**

**Langue originale [EN]**

**La dimension internationale est dans l'ADN de la Croix-Rouge. Le programme Erasmus+ offre à tous ses instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations, tant sanitaires que sociales, inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.**

**L'objectif de la Croix-Rouge, à travers le programme Erasmus, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et de travailler dans une approche d'altérité et d'interculturalité.**

**L'Institut Régional de Formation sanitaire et sociale (IRFSS) de la Croix Rouge Française des Pays de la Loire, est réparti, sur 4 départements différents, et propose 3 formations diplômantes aux métiers de la santé : infirmier(e), aide-soignant(e) et auxiliaire de puériculture.**

**Depuis de nombreuses années, les instituts de l'IRFSS inscrivent dans leur projet pédagogique une dimension internationale en proposant aux étudiants de réaliser des projets de stage « solidarité internationale ». Afin de mettre l'accent sur cette dimension un projet, est en cours d'écriture sur l'interculturalité dans les soins, en répertoriant entre autre toutes les interventions pédagogiques proposées autour de cette thématique. Les stages « solidarité internationale » et les stages erasmus sont un axe du projet. Poursuivre ces expériences enrichissantes pour les apprenants, leur permet de développer leurs compétences, en favorisant des partenariats avec des pays européens et hors Europe. Faciliter la coopération entre formateurs favorise les échanges de pratiques et la construction de partenariats pérennes.**

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr)

**Le programme Erasmus nous a permis de créer des collaborations avec des établissements d'enseignements supérieurs, de mettre en place des mobilités de formateurs afin de concrétiser les mobilités de stage entrantes et sortantes. Poursuivre ces mobilités et développer les partenariats universitaires ou avec des établissements de santé nous permettront d'enrichir nos expériences. Accroître les partenariats existants en concrétisant la mise en œuvre de mobilités d'études, permettrait d'enrichir l'approche de l'interculturalité dans les soins, découvrir d'autres systèmes de santé et de prise en charge des patients. Un premier projet, réalisé en collaboration avec l'université de Barcelone a notamment permis à 2 formateurs de mettre en place un travail sur la santé publique et la découverte d'un autre système de santé pour des étudiants en soins infirmiers. Ils sont allés à la rencontre de leurs pairs (étudiants, formateurs, professionnels de santé et universitaires espagnols). Ce qui a permis de réfléchir à travailler à d'autres projets, à initier au sein des équipes de formateurs.**

**L'actuelle crise sanitaire a permis de multiplier nos enseignements à distance ainsi que la digitalisation des ressources et des parcours, ce qui est une ressource supplémentaire pour la mise en place de mobilités virtuelles. Ces compétences faciliteraient les échanges entre formateurs et apprenants en leur permettant des enrichissements et des partages entre établissements. Inclure des étudiants ne pouvant pas participer à des mobilités par manque de moyen, pourrait leur faire bénéficier de ces apprentissages. Différentes méthodes pédagogiques permettraient de faciliter ces enseignements pour nos apprenants mais aussi pour les étudiants accueillis lors de nos échanges internationaux.**

**Favoriser l'inclusion des étudiants dans l'ensemble des projets européens c'est leur permettre d'accroître leur engagement, leur investissement et leur implication en tant qu'apprenant et en tant que citoyen. Tous les ans, une journée sur l'interculturalité est organisée par les étudiants. Les objectifs de cette journée sont d'échanger sur leurs retours d'expériences, d'animer des ateliers sur les rites et les croyances, expliciter aux étudiants comment communiquer avec les patients qui ne parlent pas la même langue et les faire réfléchir à leur représentation de l'interculturalité. La promotion de cette journée contribue petit à petit à inciter les étudiants à faire des demandes de mobilités. L'accroissement de ces demandes démontre que la communication réalisée au sein de l'IRFSS porte ses fruits, et nous incite à la développer et l'organiser davantage.**

**Actuellement la création d'un bureau des relations internationales au sein de l'institut régional va permettre d'impliquer les différents personnels de l'IRFSS dans ce projet. Travailler en collaboration avec les services des ressources humaines, financiers et qualité pour la partie du développement durable, permettront de répondre aux exigences réglementaires en ce qui concerne la mise en place des procédures, d'encadrer les demandes, d'assurer les suivis, de favoriser l'accroissement des mobilités et le développement des partenaires universitaires et les conseils régionaux.**

**Améliorer notre communication interne en permettant aux personnels et apprenants d'identifier l'organisation et de comprendre les différentes possibilités de mobilité est un axe prioritaire pour nous. En ce qui concerne la communication externe nous devons développer nos différents réseaux, montrer les modalités d'accès ainsi que, mettre en avant les expériences, permettant de valoriser les programmes européens.**

**Un frein linguistique peut être repéré actuellement, par le manque de maîtrise d'une 2<sup>ème</sup> langue, mais des ressources sont identifiées et encouragées au sein des équipes. Des formations pourront être proposées et intégrées au plan de formation pour le personnel. Pour les étudiants, une information leur est faite, sur la mise à disposition par l'Europe d'outil, comme la plateforme OLS qui est un atout majeur afin de les aider**

**dans l'appropriation d'une langue.**

**A plus long terme, nous voulons nous impliquer dans un projet de partenariat stratégique, en collaboration et avec le soutien d'un autre IRFSS au sein de la direction de la formation de la Croix Rouge Française. Ce réseau nous permet d'échanger, de collaborer et de construire ensemble avec les expériences de chacun, ce qui est pour nous une force. La recherche de partenaires européens et la construction d'un projet pédagogique innovant implique une dynamique et permet une reconnaissance de l'institution.**

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

**Pour le nouveau programme 2021/2027 nous souhaitons nous inscrire pleinement dans 2 actions proposées par Erasmus +.**

**La première, est l'action clé 1 (KA1) qui correspond aux Mobilités à des fins d'apprentissage : pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur.**

**Un des objectifs du bureau des relations internationales sera de poursuivre et augmenter les mobilités à des fins d'apprentissage pour les apprenants et les personnels. Permettre la mise en place de projets dans une pérennisation entre pays et favoriser les échanges réguliers des apprenants et des salariés en vue de développer les pratiques, d'accroître le développement de leurs compétences, et leur employabilité.**

**La création du bureau des relations internationales est en cours, il devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2020. Inclure différents profils de salariés (directeurs, formateurs et personnels administratifs) dans ce bureau des relations, va conduire à développer la communication au sein des différents instituts (auprès des apprenants et des salariés), à impliquer les salariés dans la recherche de structures partenaires, et à les inciter à faire des demandes de mobilités. Ces mobilités de personnel, permettront de développer des partenariats mais aussi de mettre en place des projets de mobilités de stage et d'études.**

**Le nombre de mobilités de stage pour les étudiants était de 2 mobilités par an en 2012. En 2019 nous étions à 7 mobilités prévues. D'ici 2027 nous souhaitons doubler le nombre de mobilités de stage pour les étudiants afin d'atteindre 15 mobilités par projet au minimum.**

**Les mobilités de personnels sont actuellement au nombre de 1 à 2 par projet qui correspondait à l'ouverture et la mise en place de partenariat. La création, le développement et la pérennisation de projets va permettre d'augmenter le nombre de mobilités de personnel dans les 2 prochaines années avec pour objectif au moins 5 mobilités. En ouvrant à tous les personnels (développer les mobilités de directeurs et de personnels administratifs afin de concrétiser des projets), nous pourrions atteindre 8 à 10 mobilités de formateurs en 2027.**

**Développer les partenariats existants afin d'accentuer la collaboration avec les professionnels pour envisager des échanges de pratiques, et permettre le développement des compétences des étudiants et des personnels, permettra de créer**

**des projets d'études d'ici 4 à 5 ans.**

**Le souhait de s'inscrire à l'action clé 2 (KA2) qui correspond à la coopération entre organisations et institutions : et notamment dans les partenariats de coopération et échanges de pratiques est un nouvel axe pour l'IRFSS, dans un premier temps. Nous envisageront les partenariats d'innovation sur un plus long terme.**

**Créer une mobilité de crédits d'ici 2022/2023 avec un établissement d'enseignement supérieur ou de santé dans un pays européen ou hors Europe inscrit dans le programme sera important à construire. L'objectif est de créer 3 partenariats d'ici 2027 au minimum.**

**A plus long terme s'inscrire dans un partenariat stratégique en collaboration avec un autre Institut Régional Croix Rouge Française qui nous permettrait un soutien et un support dans cette démarche innovante, avant la fin de la période de la charte. Le réseau de la Croix Rouge Française, par l'intermédiaire d'un groupe de travail au national, nous permet de travailler en collaboration, partager nos différentes expériences, s'entraider, nous permet de dynamiser et développer nos projets.**

**Ces objectifs permettront de positionner l'institut régional comme acteur tourné vers une modernisation des apprentissages et un enrichissement initié par cette internationalisation au sein de la région des pays de la Loire. Ces éléments seront mis en valeur sur le site internet de l'IRFSS en toute transparence.**

**La participation à ces différentes actions déployées de différentes manières vont permettre d'inscrire l'institut régional dans une dynamique souhaitée de progression dans les projets Erasmus pour tous les publics, de confirmer l'inscription de notre institut comme partenaire Européen reconnu par les établissements d'enseignements supérieurs, et d'inciter les mobilités sortantes et entrantes.**

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

**Afin d'améliorer notre participation au programme nous allons mesurer son impact sur différents groupes cibles : les étudiants, le personnel, l'institut régional et son environnement.**

**Les premiers bénéficiaires de ce programme seront les étudiants car cela va leur permettre un développement de leurs compétences autour de la notion de l'interculturalité, et de leur employabilité par l'enrichissement de cette expérience. De plus l'apprentissage ou une meilleure maîtrise d'une autre langue enrichira l'apprenant et renforcera un sentiment d'appartenance européenne. L'impact de cette expérience pourra se faire avec le suivi des étudiants diplômés afin de connaître si leur choix de lieux d'exercice est en lien avec cette expérience (maturité professionnelle, adaptation aux pratiques professionnelles différentes...). Valoriser ces projets et inciter les apprenants à bénéficier de cette expérience, permettront de quantifier tous les ans le**

**nombre de projets, et évaluer tous les 2 ans si le nombre de demandes de mobilités est en augmentation.**

**Les différents personnels de l'IRFSS auront la possibilité de s'inscrire dans le bureau des relations internationales et s'investir dans cette mission. Ils connaîtront les différentes possibilités de projets et de pouvoir y participer. Permettre aux salariés de diffuser l'information auprès des apprenants et être porteur des projets de partenariats. Les formateurs des autres formations (aide-soignante et auxiliaire de puériculture) pourront s'impliquer et être porteur de projets pour leurs publics afin de les inciter à avoir cette expérience internationale. Tous les ans il sera possible de quantifier le nombre de demandes de mobilités au niveau des personnels. L'impact de ces projets au niveau du personnel pourra être questionné et évaluer lors des entretiens professionnels.**

**Le programme Erasmus + permet grâce à l'outil Mobility Tool, d'obtenir de nombreux indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui peuvent aussi nous aider à mesurer l'impact du programme sur ces 2 premiers groupes cibles.**

**L'IRFSS Croix Rouge Française des Pays de la Loire saura impliquer les partenaires de stage de ces différents territoires dans ce programme européen. Un travail avec les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux et autres permettra de faire connaître ces programmes, organiser les différentes mobilités entrantes et donc de permettre une implication de ces acteurs. Démontrer aux différents participants le développement des compétences des professionnels qui participeront à l'accueil des étudiants, tant au niveau linguistique que professionnel par les échanges des pratiques sera un atout majeur. Une évaluation quantitative pourra se faire tous les 3 ans pour repérer les partenaires de stage qui accueillent les mobilités entrantes. Au niveau qualitatif, il sera possible de connaître si le choix de l'inscription de l'étudiant au sein d'un des instituts de l'IRFSS via Parcoursup est en lien avec la participation à ces projets**

**L'impact sur l'environnement de l'IRFSS sera d'impliquer les instances dans la reconnaissance de ces projets, la région Pays de la Loire, l'Agence régionale de Santé et l'université. Permettre à ces instances de reconnaître la plus-value de ces projets européens dans le parcours des professionnels de santé et l'implication de l'IRFSS dans ces projets.**

**L'intégration au programme Erasmus + permettra à l'institut Régional d'être reconnu comme établissement impliqué dans les programmes européens et le positionner comme un établissement leader au sein de la région.**

## 2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

### 2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

**La Croix Rouge Française repose sur des valeurs essentielles centrées sur l'humanité, la neutralité, l'impartialité....ce qui nous engage à éduquer aux valeurs de respect de l'autre et de non-discrimination. Elles sont véhiculées au sein des instituts, ce qui nous permet de les faire vivre et de les respecter. Dans les axes stratégiques actuels, une importance est donnée à la transparence, et l'inclusion.**

**La création du bureau des relations internationales va permettre d'organiser les demandes de projets de mobilités tant au niveau des apprenants que du personnel. Les grands principes de ce bureau seront d'être attentifs à l'équité de traitements des demandes, et la neutralité du bureau par la participation de directeurs, de formateurs, de personnels administratif. La procédure de demande de mobilité sera étudiée par le bureau à partir de critères de sélection objectifs et transparents pour supprimer toutes les discriminations et ainsi favoriser les modalités d'accès à tous les publics, même les plus vulnérables (situation de handicap, éloignement géographique, ...)**

**L'identification des différents membres du bureau des relations internationales sur un document avec les noms et photos sera affichée dans les instituts et sur le site internet, ce qui permettra une transparence**

**Les procédures et les indicateurs seront présentés aux apprenants à chaque nouvelle rentrée et au cours de la formation. Ces présentations permettront de clarifier les modalités de réalisation des projets par des bulletins d'informations réguliers sur notre plateforme LMS, l'accompagnement proposé, le suivi des projets ainsi que, les partages d'expériences. L'ensemble des documents nécessaires aux projets seront à la disposition des apprenants sur la plateforme et donc accessibles facilement par différents publics. Sur ces documents apparaitront les critères d'éligibilité aux projets.**

**Les équipes et le bureau des relations internationales seront attentifs aux publics plus vulnérables (problématique financière, matériel informatique, accès aux outils numériques, chargés de famille, apprenants en situation de handicap....). Réfléchir aux propositions et aux ajustements de mobilités possibles selon les projets est une priorité. Travailler avec les associations des étudiants permettra de connaître et d'aider les apprenants en difficulté et de trouver des solutions pour ces publics.**

**Pour les salariés, une information sera faite à chaque nouvelle embauche afin de connaître les modalités et les projets possibles. Un point sera fait lors des entretiens annuels afin d'envisager les souhaits des salariés.**

**Le site internet de l'IRFSS permettra d'avoir accès aux différentes modalités et documents pour bénéficier d'une mobilité entrante ou sortante pour tous les publics, à tout moment. Les annonces des temps forts en liens avec l'international permettront de valoriser les projets et les expériences des apprenants et des salariés.**



**Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne<sup>2</sup>**

**Bien que l'initiative Carte étudiante européenne ne soit pas encore obligatoire, nous avons déjà commencé à nous renseigner et souhaitons vivement mettre en place les outils proposés. Ceux-ci nous permettront de gagner un temps non-négligeable dans la gestion administrative des mobilités étudiantes, grâce à sa dématérialisation. De plus, nous avons le sentiment que la carte d'étudiant européenne renforcera le sentiment d'appartenance à l'Europe de nos étudiants, les rassurera quant à leur accès aux services étudiants, et les incitera peut-être à réaliser davantage de mobilités.**

**Un travail en collaboration avec l'université de rattachement sera essentiel afin de faciliter la mise en place de cette carte.**

**Nous prévoyons de suivre le calendrier de déploiement de l'initiative, au fur et à mesure que les différentes fonctionnalités entreront en service. Voici notre calendrier prévisionnel :**

- **Été 2020 : Création d'un compte sur Erasmus Dashboard pour notre établissement**
- **Rentrée 2020 : Information aux étudiants concernant l'application Erasmus+ et ses fonctionnalités. Information intégrée par la suite à toutes les présentations Erasmus+ à destination des étudiants**
- **Année 2020-2021 : Formation des membres du Bureau des Relations Internationales à l'utilisation d'Erasmus Dashboard et des différents outils de l'initiative**
- **Automne-Hiver 2020 : Renouvellement de nos accords interinstitutionnels de manière dématérialisée grâce à l'IIAM (après l'obtention des résultats de la charte ECHE)**
- **Rentrée 2021 : Délivrance de cartes d'étudiant européennes, en partenariat avec l'université de rattachement**
- **Année 2021-2022 : Utilisation du module de gestion en ligne « contrats pédagogiques - études et stages » pour toutes les mobilités étudiantes à partir de cette année, grâce à l'interconnexion avec Mobility Tool+**
- **Année 2022-2023 : Nominations de tous nos étudiants en mobilité à partir de cette année, via le module « sélection et affectation des étudiants Erasmus »**
- **Année 2023-2024 : Utilisation du module « relevés de notes »**
- **Année 2024-2025 : Déploiement de l'identifiant unique européen pour les étudiants et de la plateforme de service public numérique « enseignement supérieur » (services aux étudiants et aux établissements)**

**Afin d'accompagner le déploiement de l'initiative lors de ces différentes étapes, nous aurons le soutien d'un groupe de travail « Mobilité » au siège de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordinateurs Erasmus de chaque IRFSS en France. Il nous permettra de nous entraider et, de réaliser les démarches ensemble. Des formations à**

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr)

**L'utilisation des différents outils pourront être proposées au sein du groupe si nécessaire. Le calendrier de déploiement ci-dessus fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail de ce groupe.**

**Enfin, il est important de souligner que le déploiement de cette initiative, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait aussi partie des actions que nous promovons pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette initiative est donc doublement importante puisqu'elle nous permettra de limiter davantage l'empreinte carbone du programme Erasmus dans notre IRFSS.**

**Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.**

**L'IRFSS des Pays de la Loire applique et sensibilise les salariés et les étudiants sur des pratiques respectueuses de l'environnement. Limitation de la consommation de papier et utilisation de documents numériques, envois de documents par mails, utilisation de la plateforme pour déposer les cours, dépôt des dossiers réalisés par les apprenants sur la plateforme...**

**L'adhésion au programme Erasmus Dashboard, va nous permettre de dématérialiser tous les documents administratifs en privilégiant les envois par mail plutôt que papier (conventions, courriers, échanges...).**

**Préconisation d'utiliser les transports à mobilité douce (transports en commun avec le tramway, mise en place de rangements pour les vélos...). Ces informations sont présentes sur le site internet de l'IRFSS et présentées pour les étudiants en mobilité entrante. Dans le cadre des échanges européens communs d'étudiants et/ou de personnel il peut être préconisé de privilégier la mutualisation des transports pour les déplacements. Favoriser les transports doux à faible émission de carbone lors des déplacements (exemple privilégier autant que possible le train plutôt que l'avion.)**

**Le livret d'accueil des mobilités entrantes proposera des éco-gestes et bonnes pratiques, des adresses de commerces d'alimentation locale et biologique, des lieux écoresponsables, de co-voiturage et locations de vélo.**

**Chaque personne en mobilité entrante recevra un globelet zéro déchet dans le cadre de son séjour en Institut sur l'IRFSS.**

**Impliquer l'association des étudiants et le personnel en les responsabilisant aux éco gestes et à la préservation de l'environnement permettra leur engagement citoyen.**

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

**Informé et sensibiliser les apprenants à tous les types d'engagement, tout au long du parcours de formation est essentiel au sein de l'IRFSS, de par les valeurs humanistes portées par la Croix Rouge Française et l'implication citoyenne.**

**L'incitation à l'engagement passe aussi par la promotion de l'engagement personnel dans toute sa diversité.**

**Pour les étudiants entrants, une présentation de la Croix Rouge Française et de sa dimension internationale sera proposée afin d'informer des valeurs et des principes humanistes de l'association, jusque dans les déclinaisons locales et les actions proposées.**

**Une présentation de l'association des étudiants et du bureau des étudiants, permettra un tutorat par les étudiants présents dans l'institut. Elle facilitera l'intégration dans la vie collective au sein de la formation mais aussi dans les visites des villes, la découverte de la culture des différents territoires, des richesses de notre région. Les échanges de pratiques, les différences d'apprentissages, le partage d'expériences..., permettront l'engagement des uns et des autres dans la formation de chacun.**

**L'organisation de temps d'échanges entre les étudiants entrants, apprenants et salariés permettra d'impliquer tous les acteurs dans des échanges constructifs sur les différentes pratiques, la présentation de la formation des pays concernés,...**

**Mettre en lien les étudiants avec les maisons de l'Europe sur chaque territoire, leur permettra d'enrichir leurs informations.**

**Tous les ans la journée sur l'interculturalité est construite par des étudiants, pour les étudiants des autres promotions entrantes. Les étudiants ayant réalisé un stage solidarité internationale ou une mobilité Erasmus sortante, s'impliquent dans cette journée pour échanger sur cette expérience (la construction du projet, la réalisation de la mobilité, les enrichissements personnels et professionnels, ...).**

**L'implication de l'association des étudiants de chaque site à participer et construire des journées thématiques sur l'interculturalité et notamment les Erasmus Days organisées tous les ans, les responsabiliseront dans leur engagement.**

**Pour les étudiants bénéficier de ce programme, correspond aussi à un engagement citoyen, à travers la volonté de comprendre la culture d'un pays, de découvrir une autre vision des pratiques professionnelles, une ouverture aux autres, des capacités d'adaptation. Cela donne un sentiment d'appartenance au programme et à l'Europe et un engagement au-delà des frontières connues.**

## 2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

**La formation en soins infirmiers en France est organisée en 180 ECTS (reconnaissance académique) répartis sur 6 semestres : 120 ECTS pour 59 évaluations réparties sur 60 semaines d'enseignement théorique, et 60 ECTS pour 60 semaines de stage (1 ECTS par semaine). Ces 180 ECTS permettent la diplomation de l'étudiant.**

**Les mobilités d'études s'effectueront après un travail en collaboration avec l'établissement d'enseignement supérieur d'envoi et l'IRFSS afin de préciser les modalités et répondre aux exigences de validation pour les étudiants de formation comparable (formation sanitaire). Ces modalités seront acceptées et validées en amont de l'arrivée de l'étudiant, par la Commission d'Attribution des crédits (CAC), instance qui valide les ECTS pour tout apprenant. Une présentation des étudiants en mobilité sera faite en section relative à la vie étudiante de chaque site. Les résultats des étudiants en mobilité entrante seront transmis rapidement après la validation en Commission d'Attribution des Crédits**

**Le fonctionnement en ECTS permet une reconnaissance d'un même langage et de la valorisation des enseignements ou des stages pour les étudiants. L'engagement de l'IRFSS à respecter cette reconnaissance est une évidence.**

**Lors des contrats de stages, les structures de stage partenaires sont reconnues sites qualifiants par les instances pour l'acquisition des compétences professionnelles de l'étudiant. La structure d'accueil a une connaissance suffisante du référentiel pour utiliser les documents de suivi et d'évaluation du stage. Un accompagnement et un soutien individualisé de l'étudiant s'effectuera sur la période de stage à différents moments par les enseignants de chaque site, permettant une évaluation et une validation du niveau requis dans le cadre des études.**

**Les contenus des 59 unités d'enseignement sont décrits dans la maquette de formation et dans des fiches descriptives des unités du programme. Les cours sont dispensés en français sauf l'unité d'anglais selon la proposition réglementaire. Les 2 unités d'enseignement optionnel des semestres 5 et 6 sont spécifiques à chaque site et connus avant le début de l'année universitaire concernée.**

**Dans notre institut régional, nous avons des rentrées d'étudiants en septembre mais aussi en février, ce qui permet d'accueillir à différents moments des mobilités entrantes correspondant au niveau de formation et augment les possibilités.**

**La mise en ligne du programme de formation, des unités d'enseignements, de l'alternance s'effectuera via le site de l'IRFSS, afin que les étudiants souhaitant réaliser une mobilité entrante aient toutes les informations nécessaires. La stratégie pédagogique est tracée dans les documents Qualité et réactualisée chaque année.**

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

**Les mobilités de personnel sont encouragées par La Croix Rouge Française au niveau national mais aussi dans la Région Pays de la Loire. Elles permettent de faciliter l'accompagnement des étudiants lors des mobilités sortantes, par la connaissance des pratiques des différents pays partenaires. Ces savoirs participent aussi à améliorer l'accueil et l'encadrement des mobilités entrantes.**

**Ouvrir ces mobilités pour les personnels autres que les équipes pédagogiques dans tous les territoires de l'IRFSS, va permettre de diversifier et encourager les demandes, dans le but d'enrichir les compétences de chacun.**

**Promouvoir les programmes Erasmus+ auprès des équipes, est appuyé par la direction de la formation de la Croix Rouge, qui souhaite développer la digitalisation des formations. Un travail en collaboration au sein des équipes sera un axe majeur à approfondir pour nous permettre d'échanger sur les stratégies de digitalisation entre équipes européennes, partager nos expériences de constructions digitalisées, et découvrir des projets pédagogiques européens de simulation.**

**La pérennisation des projets, l'inscription dans de nouveaux, va permettre d'impliquer le personnel dans ces mobilités, afin de construire le partenariat, et de pouvoir échanger avec les professionnels dans le pays pour l'accueil des futurs étudiants.**

**Présenter les différents projets et leur avancement lors des réunions pédagogiques et institutionnelles permet d'être informés régulièrement, d'inciter et motiver le personnel à s'inscrire dans un projet individuel ou collectif. Une information sera faite lors de l'intégration de chaque nouveau professionnel, peu de temps après l'embauche.**

**Accompagner les salariés dans les projets est essentiel afin de favoriser une réussite de la mobilité (tant au niveau financier, linguistique, professionnel que personnel)**

**Lors des entretiens annuels, la mobilité sera envisagée systématiquement avec le manager.**

**La reconnaissance de la mobilité comme développement professionnel et personnel permettra d'augmenter les candidatures et d'inscrire l'IRFSS dans une dynamique d'échanges de pratiques sur différentes méthodes d'apprentissage.**

### 2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

**Améliorer notre visibilité sur les réseaux sociaux et notre site internet, en y intégrant la charte, des témoignages, une carte interactive de notre région, les programmes et les catalogues de formation, des livrets d'accueil, des procédures claires et des contacts lisibles, facilitera l'accès à l'information pour tous, en toute transparence.**

**Lors des retours de mobilités, développer le lien avec le bureau des relations**

**internationales des universités de rattachement de Nantes et Le Mans, permettra de réaliser des échanges entre promotions d'étudiants, en organisant des déjeuners, des ateliers, des journées interculturelles. Ils permettront ainsi d'initier à l'interculturalité. Les apprenants sont en effet les meilleurs vecteurs pour promouvoir les mobilités.**

**Les jeunes professionnels formés au sein de nos instituts et ayant bénéficié de cette expérience sont toujours impliqués dans l'envie de partager cette expérience, et apprécient de revenir à l'institut pour valoriser le programme. Ils seront sollicités en tant que tuteur et avec leur accord, inciter à devenir ambassadeur du programme au sein de chaque territoire.**

**La participation à des conférences organisées par l'Agence Erasmus ou ses partenaires, et s'inscrire aux journées des Erasmus Days au niveau du territoire, mais aussi en collaboration avec notre réseau Croix Rouge Française permettront de faire vivre cette dynamique de l'Europe au sein de notre institut régional.**

**L'IRFSS Pays de la Loire permet via son site internet, de mettre à disposition de tous les acteurs, l'ensemble des informations nécessaires en toute transparence, en français et en anglais, afin de faciliter la mise en pratique.**

**Les résultats de ces mobilités et leur impact apparaîtront sur le site internet dans l'onglet Mobilité Internationale**

<https://irfss-pays-de-loire.croix-rouge.fr/>

**Le site internet de la Croix Rouge Française Nationale communique aussi toutes les informations sur Erasmus + et l'implication des IRFSS dans les programmes Européens.**

Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

**La déclaration de politique Erasmus et la charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) sont affichés à l'accueil de chaque institut de l'IRFSS Pays de la Loire. Les différents événements en lien avec le programme seront affichés et relayés sur chaque territoire autant pour les personnels que pour les étudiants. Ces 2 éléments seront aussi en ligne sur le site internet de l'IRFSS.**

**La présentation du programme s'effectue à chaque nouvelle rentrée de promotion d'étudiants. La création du bureau des relations internationales va permettre aussi l'utilisation d'outils de présentation, de procédure pour les mobilités entrantes et sortantes pour les étudiants et le personnel, identiques. L'intégration de différents acteurs dans ce bureau va impliquer une meilleure diffusion des actions du programme, et une dynamique au sein des équipes, puisque sur chaque site il y aura des référents identifiés qui seront les relais.**

**Afin de responsabiliser les étudiants tout au long de leur formation, les équipes transmettent déjà les valeurs de la Croix Rouge, l'importance de l'engagement citoyen et les pratiques respectueuses de l'environnement. Le personnel administratif et pédagogique est attentif aux personnes plus vulnérables et des aménagements sont possibles en cas de situation de handicap, dans un souci d'équité et d'inclusion pour tous.**

**Dans le programme de formation des liens sont fait par les équipes sur l'interculturalité, la prise en charge de patients de culture différente et le programme**

**Erasmus. Au centre de documentation et d'information, les étudiants peuvent trouver des lectures sur cette thématique et notamment le livre « ils ont fait Erasmus ».**

**Lors des mobilités entrantes des étudiants ou des personnels, nous organiserons des présentations de leur pays et leurs objectifs de mobilité auprès de tous les publics de l'institut. Ce temps permettra d'échanger sur les pratiques, les systèmes de santé et la relation de soins avec les patients.**

**Erasmus + et les différentes actions à mettre en place, seront inscrites à l'ordre du jour des réunions pédagogiques et institutionnelles, lors des réunions de CODIR et au niveau des instances. Ces différentes informations qui seront régulières, permettront d'impliquer les équipes dans une participation active, de promouvoir et assurer le suivi des mobilités, et de construire les retours d'expérience, ainsi que le suivi des mesures des impacts.**

**Le groupe de travail national permet de réfléchir ensemble, coopérer, échanger et mettre en place une dynamique. Ces travaux sont présentés aux différentes directions des IRFSS, ce qui renforce le sentiment d'appartenance. La mobilisation du réseau Croix Rouge Française incite au développement des programmes européens et le partage des expertises des uns et des autres renforce les différents instituts.**